



Attouchement sur mineur par un mineur

Par **petitepiote**, le **25/03/2011 à 10:09**

Bonjour,rnvoila mon histoire, d'après mon fils il aurait subit des attouchements par un mineur de 14 ans.rn mon fils a 4ans 1/2, après en avoir parler au médecin de famille , il m'a dit de porter plainte.rnce que nous avons fait, la 4 mois après les faits, j'apprends que je dois prendre un avocat.rnce que je suis en train de faire, mais après l'avocat que va t'il se passer?rnmon fils va t'il être réentendu?rne je viens de contacter mes assurances maison, banque... je n'ai pasv souscrit a l'aide juridique, combien va me couter un avocat environ?rnmerci de votre réponserncordialement

Par **mimi493**, le **25/03/2011 à 14:32**

L'avocat pour l'enfant est gratuit. Faites une demande au batonnier

Par **petitepiote**, le **25/03/2011 à 16:19**

comment faire la demande au bâtonnier?rnest ce que je peux malgré tout prendre un avocat de mon choix ?

Par **Marion2**, le **25/03/2011 à 16:24**

La demande au Bâtonnier se fait au greffe du Tribunal.